

# Revenu après séparation : conjoints sans enfants

Diane Galarneau

Une étude précédente parue l'année dernière faisait état de la nette détérioration du bien-être économique des femmes dès l'année suivant un divorce ou une séparation (Galarneau et Sturrock, 1997).

Le présent article vient compléter cette étude. Il en reprend la méthodologie et examine la situation des personnes précédemment mariées qui se sont séparées entre 1987 et 1993. Contrairement à l'étude précédente, qui portait essentiellement sur les personnes qui avaient des enfants au moment de la séparation, cet article complémentaire se concentre sur la situation des personnes sans enfants<sup>1</sup>. Il rend compte dans un premier temps de l'évolution de la situation familiale et des changements de revenu familial après impôt. Il met finalement en parallèle les sources de revenu d'avant et d'après la séparation<sup>2</sup>.

## Les personnes séparées et leur famille

L'échantillon des personnes séparées qui étaient sans enfants au moment de la rupture se divise en deux groupes. Le premier, plus âgé, se compose de personnes qui ont probablement eu des enfants avant la rupture, mais qui se sont séparées après que les enfants ont eu quitté le foyer. Le deuxième groupe, plus jeune, se compose de personnes qui n'ont probablement jamais eu d'enfants (voir *Source des données*).

Les personnes séparées qui n'avaient pas d'enfants lors de la rupture étaient relativement plus âgées que leur contrepartie avec enfants. À cet égard, 41 % des hommes et 31 %

*Diane Galarneau est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. Pour plus de renseignements au sujet de cet article, veuillez communiquer avec Ernest B. Akyeampong au (613) 951-4624.*

## Source des données

La présente étude repose sur la Banque de données administratives longitudinales (BDAL) de la Division des données régionales et administratives (DDRA). (Pour plus de détails concernant la BDAL, voir Statistique Canada, 1997.) Au moment de la rédaction de l'étude, la BDAL couvrait une période de 14 années allant de 1982 à 1995. Elle a été établie d'après le Fichier T1 des familles élaboré par la DDRA, lequel a été tiré des déclarations de revenus des particuliers soumises à Revenu Canada. La BDAL représente un échantillon aléatoire composé de 10 % de l'ensemble des déclarants fiscaux et de leurs personnes à charge possédant un numéro d'assurance sociale (NAS). Il s'agit d'une nouvelle version de la BDAL qui anciennement ne couvrait que 1 % des déclarants fiscaux et des personnes possédant un NAS. La banque est dite longitudinale, car une fois qu'une personne est sélectionnée pour en faire partie, elle y demeure année après année. Il peut arriver que des personnes sélectionnées soient manquantes certaines années parce qu'elles n'ont pas fait de déclaration de revenus ou parce qu'elles l'ont faite en retard. En 1993, la BDAL non pondérée comportait des renseignements touchant 2 083 590 personnes et, lorsque pondérée, elle couvrait plus de 96 % de la population canadienne (selon les estimations postcensitaires).

des femmes sans enfants au moment de la rupture avaient au moins 50 ans, ce qui n'était le cas que de 7 % des hommes et de 3 % des femmes avec enfants.

Même si aucun enfant n'était présent au moment de la séparation, on retrouvait malgré tout une faible proportion de personnes séparées avec enfants l'année suivante ( $T_{+1}$ ). Dans certains cas, il s'agissait probablement d'enfants qui revenaient à la maison; dans d'autres, la personne

s'était séparée juste avant d'avoir un enfant ou encore s'était remise en couple avec une personne ayant déjà des enfants.

Les proportions d'hommes et de femmes séparés qui se retrouvaient avec des enfants une année après la rupture étaient assez semblables (respectivement 8 % et 11 %) (tableau 1), et elles avaient tendance à s'accroître avec le temps (jusqu'à respectivement 20 % et 22 % cinq ans après la séparation).

Par ailleurs, une année après la rupture, la majorité des hommes et des femmes séparés étaient des personnes seules (59 % de part et d'autre). Cette proportion diminuait avec le temps mais demeurait élevée. Néanmoins, les personnes séparées se remettaient en couple dans une forte proportion : 37 % des hommes l'étaient de nouveau une année suivant la séparation comparativement à 29 % des femmes, et ces proportions augmentaient avec le temps<sup>3</sup>.

## Revenu familial ajusté

Cette étude ne porte que sur l'aspect *revenu* des personnes séparées et non sur leurs avoirs et dettes. Le revenu après la séparation ne peut donc pas être utilisé comme une mesure rendant compte du niveau de vie. Les personnes de 50 ans et plus ont habituellement plus d'avoirs que les plus jeunes (maison familiale souvent libre d'hypothèque, un fonds de pension plus considérable, etc.). Les lois fédérales et provinciales sur la famille exigent que ces biens soient partagés entre les ex-conjoints après la rupture. La prise en compte des avoirs et dettes pourrait donc modifier certaines des conclusions présentées ici.

Le changement de revenu est mesuré par le biais du revenu après impôt de tous les membres de la

Tableau 1  
Évolution de la composition des familles après la séparation, hommes et femmes sans enfants \* à la maison au moment de la rupture

	T <sub>0</sub>	T <sub>+1</sub>	T <sub>+2</sub>	T <sub>+3</sub>	T <sub>+4</sub>	T <sub>+5</sub>
milliers						
<b>Hommes anciennement mariés</b>						
Taille de l'échantillon	279	210	165	130	99	63
%						
Couple	17	37	43	49	54	58
Personne monoparentale	7**	5	4	3	3	2
Personne seule	76	59	53	48	43	40
Proportion d'hommes vivant avec des enfants de moins de 18 ans	5	8	12	15	18	20
milliers						
<b>Femmes anciennement mariées</b>						
Taille de l'échantillon	251	199	162	128	97	61
%						
Couple	12	29	37	41	46	50
Personne monoparentale	14**	12	11	10	9	9
Personne seule	74	59	53	49	45	42
Proportion de femmes vivant avec des enfants de moins de 18 ans	7	11	14	16	19	22

Source : Banque de données administratives longitudinales, 1986 à 1993  
\* Seuls les enfants de moins de 18 ans sont considérés.  
\*\* Il y a davantage de personnes monoparentales que de personnes avec enfants de moins de 18 ans; les personnes monoparentales peuvent en effet n'avoir que des enfants de 18 ans et plus, lesquels ne sont ici pas considérés.

famille, en dollars constants de 1993. Ce revenu est ajusté pour tenir compte du nombre de membres de la famille et correspond ainsi au revenu familial ajusté (RFA). Le changement de RFA est mesuré à différents points dans le temps (T<sub>0</sub>, T<sub>+1</sub>, ... T<sub>+5</sub>) par rapport au RFA de l'année précédant la séparation (T<sub>-1</sub>). Au besoin, la pension alimentaire payée a été soustraite du revenu du payeur.

Dans l'ensemble, la situation postrupture des personnes de la présente étude, soit celles qui n'avaient pas d'enfants au moment de la séparation, s'apparente à celle des personnes qui faisaient partie de l'étude précédente, soit celles qui avaient des enfants au moment de la rupture. Les femmes subissaient alors une perte médiane<sup>4</sup> de RFA, tandis que les

hommes faisaient un gain médian. Cependant, l'ampleur des pertes et des gains étaient relativement moindre lorsque aucun enfant n'était impliqué dans la séparation. L'asymétrie observée dans l'étude précédente à l'égard du RFA des hommes et des femmes après la séparation est donc moins considérable ici.

Une année après la séparation, les femmes sans enfants subissaient une perte médiane de 16 %<sup>5</sup> de leur revenu familial ajusté (comparativement à une perte de 23 % pour celles qui avaient des enfants au moment de la rupture). Cette perte s'amenuisait avec le temps, de sorte qu'à la cinquième année, elles n'avaient plus qu'un manque à gagner de 5 % par rapport à leur revenu d'avant la séparation (tableau 2). Quant aux hommes, ils réalisaient

un léger gain médian de revenu familial ajusté (2 % l'année suivant la séparation), gain qui se maintenait durant toute la période d'observation. (Les hommes *avec* enfants avant la séparation réalisaient des gains de 10 % l'année suivant la séparation). Ces écarts très différents démontrent l'importance d'ajuster le revenu familial pour tenir compte du nombre de membres de la famille lorsqu'on évalue l'effet de la séparation sur le revenu<sup>6</sup>.

La situation des femmes qui se remettaient en ménage s'apparentait à celle des hommes qui en faisaient autant; cependant, les femmes bénéficiaient par la suite d'un gain médian de revenu plus important que celui des hommes. Les personnes qui se retrouvaient seules à l'issue d'une séparation, tant les hommes que les femmes, essayaient une perte médiane de revenu; celle des hommes était toutefois assez faible en comparaison de celle des femmes (respectivement -2 % et -27 % l'année suivant la rupture). L'écart demeurait élevé tout au long de la période d'observation.

Les hommes qui se retrouvaient à la tête de familles monoparentales réalisaient un gain médian de 2 % l'année suivant la rupture, lequel se maintenait durant les années subséquentes. Les femmes dans la même situation subissaient quant à elles une perte médiane de 16 %; cette dernière s'accroissait jusqu'à -19 % cinq ans après la séparation.

## Répartition du revenu

Une année après la séparation, si le changement médian de RFA pour l'ensemble des hommes représentait un gain, cela n'était vrai que pour 51 % d'entre eux, et cette proportion demeurait relativement stable durant les cinq années d'observation. Ainsi, près de la moitié des hommes réalisaient en fait des pertes de RFA.

Par ailleurs, si le changement médian de RFA pour l'ensemble des femmes se traduisait par une perte, 39 % d'entre elles réalisaient en fait

	T <sub>0</sub>	T <sub>+1</sub>	T <sub>+2</sub>	T <sub>+3</sub>	T <sub>+4</sub>	T <sub>+5</sub>
	%					
<b>Hommes</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Couple	19	6	4	3	3	3
Personne monoparentale	3	2	4	4	5	2
Personne seule	-2	-2	-3	-2	-2	-1
Valeur médiane des changements en \$	500	300	100	200	300	400
<b>Femmes</b>	<b>-27</b>	<b>-16</b>	<b>-12</b>	<b>-9</b>	<b>-7</b>	<b>-5</b>
Couple	12	6	6	8	8	8
Personne monoparentale	-24	-16	-17	-18	-13	-19
Personne seule	-32	-27	-25	-24	-21	-18
Valeur médiane des changements en \$	-6 000	-3 300	-2 500	-2 000	-1 400	-1 000
	%					
<b>Personnes qui subissent des gains de RFA</b>						
<b>Hommes</b>	<b>52</b>	<b>51</b>	<b>50</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>51</b>
Couple	67	57	54	53	53	53
Personne monoparentale	55	53	53	53	54	50
Personne seule	48	48	47	48	48	49
<b>Femmes</b>	<b>32</b>	<b>39</b>	<b>42</b>	<b>44</b>	<b>45</b>	<b>47</b>
Couple	60	57	56	57	56	56
Personne monoparentale	34	38	39	39	42	40
Personne seule	28	30	32	33	35	38

Source : Banque de données administratives longitudinales, 1986 à 1993

considérable pour les femmes (de l'ordre de 1 000 \$ à 3 300 \$) que le gain ne l'était pour les hommes (de 100 \$ à 400 \$).

### Niveaux de revenu

L'année précédant la séparation, le revenu familial ajusté médian (en \$ de 1993) était de 22 500 \$ pour les hommes et de 22 600 \$ pour les femmes (tableau 3)<sup>7</sup>. Une année après la séparation, le revenu familial ajusté des femmes représentait 82 % de celui des hommes, mais il atteignait 94 % cinq ans après la séparation, ce qui témoigne de l'amélioration de la situation des femmes avec le temps. Ces ratios varient cependant selon le type de famille. À cet égard, les femmes qui se remettaient en couple bénéficiaient des conditions les plus avantageuses, ayant même un RFA souvent plus élevé que celui des hommes dans la même situation. Les femmes seules avaient un revenu équivalant à 76 % de celui des hommes seuls en T<sub>+1</sub>, mais le ratio atteignait 91 % cinq ans après la séparation. Les mères seules ne gagnaient quant à elles que 67 % (T<sub>+1</sub>) du revenu des pères seuls, et cette

des gains; cette proportion s'accroissait jusqu'à 47 % cinq ans après la rupture.

Ces chiffres varient selon le type de famille. Les personnes qui se remettaient en couple – tant les hommes que les femmes – réalisaient plus souvent des gains que les personnes seules. Par exemple, cinq ans après la séparation, 53 % des hommes qui avaient repris la vie de couple connaissaient des gains, contre 49 % des hommes seuls. Chez les femmes, 56 % de celles qui étaient de nouveau en couple bénéficiaient de gains de RFA, contre seulement 38 % des femmes seules.

Une plus faible proportion d'hommes que de femmes essayaient des pertes de RFA (49 % contre 61 %). La perte en dollars était toutefois plus

	T <sub>-1</sub>	T <sub>0</sub>	T <sub>+1</sub>	T <sub>+5</sub>
	\$ de 1993			
<b>Hommes</b>	<b>22 500</b>	<b>22 700</b>	<b>23 000</b>	<b>23 300</b>
Couple	22 500	24 900	24 100	25 000
Personne monoparentale	-	24 600	24 000	21 500
Personne seule	-	21 900	22 300	20 200
<b>Femmes</b>	<b>22 600</b>	<b>16 500</b>	<b>18 800</b>	<b>21 900</b>
Couple	22 600	24 700	25 200	26 600
Personne monoparentale	-	15 700	16 000	14 500
Personne seule	-	15 400	16 900	18 300
<b>Ratio du RFA des femmes sur celui des hommes</b>	<b>1,00</b>	<b>0,73</b>	<b>0,82</b>	<b>0,94</b>
Couple	1,00	0,99	1,05	1,06
Personne monoparentale	-	0,64	0,67	0,67
Personne seule	-	0,70	0,76	0,91

Source : Banque de données administratives longitudinales, 1986 à 1993

situation prévalait toujours cinq ans après la rupture. Cependant, de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> année suivant la rupture, la proportion de mères seules parmi les femmes séparées demeurait assez faible, passant de 12 % à 9 %.

### Sources de revenu

Les sources de revenu *individuel*<sup>8</sup> variaient de façon semblable pour les hommes et les femmes après la séparation. Après la rupture, la proportion de personnes qui touchaient des revenus d'emploi diminuait, tandis que celle des personnes qui recevaient de l'aide sociale et d'autres revenus (pensions, revenus d'investissements, dividendes et divers crédits de taxe) augmentait (tableau 4).

La portion du revenu total qu'on associait à chacune des sources de revenu avant et après la séparation variait cependant dans une moindre mesure. En fait, seul le revenu d'emploi connaissait une baisse, laquelle était en partie compensée par la hausse des autres revenus. Quant aux revenus d'aide sociale et de pensions alimentaires, ils ne représentaient toujours qu'une faible part du revenu des personnes séparées.

Il semble donc qu'une certaine proportion de personnes séparées aient délaissé le marché du travail après la rupture; elles ont soit cessé de travailler ou ont diminué leurs heures de travail<sup>9</sup>. Il peut s'agir d'un choix personnel (prendre sa retraite) ou des conséquences de conditions économiques difficiles (diminution des heures de travail en raison d'une économie en déclin). Ce manque à gagner était comblé en partie par les autres sources de revenu et, dans une moindre mesure, par l'aide sociale. Sans plus de renseignements, on peut difficilement attribuer ce changement au seul événement «séparation». Cependant, comme plus du tiers des personnes séparées avaient 50 ans et plus, certaines ont sans doute décidé de prendre leur retraite.

Tableau 4  
Source de revenu des hommes et des femmes séparés

	T <sub>-1</sub>	T <sub>0</sub>	T <sub>+1</sub>	T <sub>+5</sub>
	%			
<b>Hommes séparés en pourcentage du nombre total d'hommes gagnant un revenu</b>				
Emploi	81	79	78	75
Assurance-emploi	19	19	19	18
Pension alimentaire	-	-	-	-
Aide sociale *	10	13	14	19
Autres**	73	82	83	82
<b>En pourcentage du nombre total d'hommes payant ...</b>				
De l'impôt	82	82	83	83
Une pension alimentaire	4	11	13	10
<b>Femme séparées en pourcentage du nombre total de femmes gagnant un revenu</b>				
Emploi	82	78	77	73
Assurance-emploi	19	20	21	20
Pension alimentaire	1	6	8	5
Aide sociale *	6	14	16	17
Autres**	68	87	89	88
<b>En pourcentage du nombre total de femmes payant ...</b>				
De l'impôt	76	74	76	75
<b>Ensemble des hommes séparés</b>				
Emploi	100	100	100	100
Assurance-emploi	79	78	77	75
Pension alimentaire	3	3	3	3
Aide sociale *	-	-	-	-
Autres **	1	2	2	3
Autres **	16	17	18	19
Impôt payé	22	22	23	22
Paievements de pension alimentaire	1	2	3	2
<b>Ensemble des femmes séparées</b>				
Emploi	100	100	100	100
Assurance-emploi	83	78	76	74
Pension alimentaire	3	4	4	4
Aide sociale *	..	2	3	1
Autres **	2	3	4	4
Autres **	12	14	14	17
Impôt payé	17	18	18	18

Source : Banque de données administratives longitudinales, 1986 à 1993

\* L'aide sociale comprend les revenus non imposables tels que les indemnités pour accident du travail, les suppléments fédéraux et l'aide sociale.

\*\* Les autres revenus sont : les prestations du RPC/RRQ, les allocations familiales, les revenus d'investissement et les dividendes, les revenus limités de partenariat, les autres revenus, les revenus de pension et de REER, le crédit de taxe pour enfants, le crédit de taxe de vente fédéral sur les biens et services, le crédit de taxe de vente provincial et les revenus de location.

Tableau 5  
**Évolution de la composition familiale et changement en pourcentage du revenu familial ajusté après la séparation, payeurs et bénéficiaires \* de pensions alimentaires**

	T <sub>0</sub>	T <sub>+1</sub>	T <sub>+2</sub>	T <sub>+3</sub>	T <sub>+4</sub>	T <sub>+5</sub>
%						
<b>Composition familiale</b>						
<b>Hommes payeurs</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Couple	11	25	33	38	40	45
Personne monoparentale	8	6	6	5	4	3
Personne seule	81	69	61	58	56	52
<b>Femmes bénéficiaires</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Couple	4	10	13	15	17	14
Personne monoparentale	31	32	33	31	31	39
Personne seule	64	58	54	55	52	46
%						
<b>Changement du RFA en pourcentage</b>						
<b>Hommes payeurs</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>10</b>
Couple	12	11	11	13	10	12
Personne monoparentale	2	3	3	-4	3	..
Personne seule	13	8	5	6	4	10
Valeur médiane des changements en \$	2 600	2 100	1 800	1 900	1 500	2 300
<b>Femmes bénéficiaires</b>	<b>-51</b>	<b>-39</b>	<b>-34</b>	<b>-34</b>	<b>-30</b>	<b>-31</b>
Couple	-17	11	3	19	-2	5
Personne monoparentale	-32	-27	-27	-27	-25	-30
Personne seule	-58	-46	-43	-45	-43	-45
Valeur médiane des changements en \$	-13 800	-10 100	-9 600	-9 500	-8 600	-7 600

Source : Banque de données administratives longitudinales, 1986 à 1993  
 \* Dans le présent article, tous les payeurs de pension alimentaire sont des hommes et toutes les bénéficiaires sont des femmes.

## Payeurs et bénéficiaires

Avant la séparation, 4 % des hommes versaient déjà une pension alimentaire<sup>10</sup> (en raison d'une union précédente); cinq ans après la rupture (T<sub>+5</sub>), la proportion était de 10 %. Seulement 1 % des femmes séparées déclaraient recevoir une telle pension avant la séparation, tandis qu'en T<sub>+5</sub>, 5 % d'entre elles en touchaient une.

Une année après la séparation, 13 % des hommes payaient une pension alimentaire et 7 % des femmes en recevaient une. Ces proportions dimi-

nuaient légèrement par la suite, de sorte que cinq ans après la rupture elles atteignaient respectivement 10 % et 5 %.

Dans le cas des couples qui n'avaient pas d'enfants au moment de la séparation, la femme était beaucoup moins susceptible de recevoir une pension alimentaire; cela explique en outre pourquoi la proportion de payeurs et de bénéficiaires est si faible. Dans le cas des couples qui avaient des enfants, 35 % des femmes étaient bénéficiaires d'une pension et 44 % des hommes en payaient une. La

*Loi de 1985 sur le divorce* tend à favoriser l'indépendance économique des ex-conjoints après la rupture; aussi le lien économique n'est-il souvent conservé que lorsqu'il y a présence d'enfants.

## Situation familiale

Les payeurs et les bénéficiaires d'une pension alimentaire se remettaient en ménage dans une proportion moindre que l'ensemble des personnes séparées (tableau 5). La différence était d'autant plus marquée pour les femmes; cinq ans après la séparation, seulement 14 % des bénéficiaires formaient de nouveau un couple comparativement à 50 % de l'ensemble des femmes séparées. Pour les hommes, l'écart était plus modeste mais tout de même significatif : 45 % des payeurs étaient en couple cinq ans après la séparation contre 58 % de l'ensemble des hommes séparés. L'étude précédente avait observé une hésitation semblable quant à la formation d'une nouvelle union chez les payeurs et les bénéficiaires qui avaient des enfants au moment de la rupture.

Une plus grande proportion de bénéficiaires que de payeurs avaient des enfants qui vivaient avec eux cinq ans après la séparation (43 % contre 16 %). La presque totalité du reste des hommes se retrouvaient seuls, tandis que les femmes se partageaient entre les personnes seules (46 %) et les familles monoparentales (39 %).

## Les payeurs s'en tirent mieux

Dans l'ensemble, les payeurs semblaient mieux s'en sortir que la majorité des hommes séparés. Ces derniers réalisaient généralement des gains de RFA oscillant entre 5 % et 10 % au cours de la période d'observation (comparativement à des changements variant entre 1 % et 2 % pour les non-payeurs).

La même observation valait pour les hommes séparés issus de familles avec enfants (Galarneau et Sturrock,

1997)<sup>11</sup>. En général, les payeurs avaient un RFA plus élevé que les non-payeurs. Selon la présente étude, le RFA médian des payeurs une année après la séparation s'établissait à 28 500 \$ contre 22 100 \$ pour les non-payeurs; cinq ans après la séparation, les revenus étaient respectivement de 27 000 \$ et de 22 800 \$.

Les bénéficiaires connaissaient une perte médiane beaucoup plus importante que celle de l'ensemble des femmes séparées (39 % contre 16 % en  $T_{+1}$ ). Par la suite, elles récupéraient une partie de leur perte mais elles faisaient toujours face à un manque à gagner de RFA de 32 % (tableau 5). En général, le RFA médian des bénéficiaires était plus faible que celui des non-bénéficiaires, et ce, bien qu'elles recevaient une pension alimentaire.

Ce sont surtout les femmes seules qui subissaient les pertes les plus importantes, suivies des femmes à la tête de familles monoparentales. Puisqu'un grand nombre de bénéficiaires entrent dans ces deux groupes, leurs pertes médianes étaient plus considérables que celles de l'ensemble des femmes séparées (dont la plupart se remettaient en couple).

Ces observations confirment en quelque sorte les conclusions de MacDonald (1989) et de Rogerson (1990). Selon eux, l'indépendance économique des ex-conjoints que favorise la *Loi de 1985 sur le divorce* touche plus durement deux groupes particuliers : celui des femmes dans la trentaine et la quarantaine – que le divorce laisse avec la garde des enfants – de même que celui des femmes d'âge mûr, qui, pour la plupart, n'ont pas participé au marché du travail pendant leur mariage.

## Conclusion

Cet article traite de la situation financière des personnes séparées qui n'avaient pas d'enfants au moment de la rupture. Il vient compléter une étude parue récemment sur la situation des personnes séparées qui, à l'in-

verse, avaient des enfants avant la rupture. Un certain nombre de différences transparaissent entre les personnes séparées des deux études. Celles-ci s'expliquent principalement par l'âge.

Règle générale, les personnes séparées qui étaient sans enfants au moment de la rupture étaient plus âgées que celles qui en avaient. Les femmes étaient plus susceptibles de demeurer seules tout au cours des cinq années étudiées lorsqu'aucun enfant n'était présent au moment de la séparation. Par conséquent, leur RFA avait tendance à diminuer dans une moindre mesure et l'écart de RFA entre hommes et femmes était donc réduit. De plus, étant donné qu'aucun enfant n'était à leur charge au moment de la séparation, les hommes étaient en moins grand nombre payeurs de pension et les femmes, plus rarement bénéficiaires, comparativement à ce qui avait été observé dans l'étude précédente. Tous ces facteurs permettent de mieux comprendre pourquoi les différences entre les sexes sont moins marquées dans la présente étude.

Contrairement aux conjoints séparés qui avaient des enfants au moment de la rupture, ceux qui n'en avaient pas voyaient leurs sources de revenu se modifier davantage à l'issue de la séparation. Cela valait particulièrement pour le revenu d'emploi, lequel était de moindre importance après la séparation, tant pour les hommes que pour les femmes. Les revenus tirés d'autres sources voyaient quant à eux leur importance s'accroître. □

## Notes

1 Dans le présent article, seuls les enfants de moins de 18 ans sont considérés.

2 La source des données ne permet pas de distinguer les divorces des séparations. C'est ainsi que le terme «séparation» englobe à la fois les séparations et les divorces et que l'expression «personnes séparées» comprend également les divorcés.

Le terme «marié» est utilisé ici pour simplifier la rédaction. En fait, un certain nombre de personnes vivant en union libre sont comprises parmi les gens de cette catégorie (voir *Source des données* dans Galarnau et Sturrock, 1997).

3 L'étude précédente faisait également état de la forte propension des personnes séparées à se remettre en ménage. Lorsque ce n'était pas le cas, les femmes se retrouvaient en grande partie à la tête de familles monoparentales et le demeuraient pendant toute la période d'observation, alors que les hommes vivaient seuls.

4 Dans le présent article, on considère uniquement les changements médians, par opposition aux changements moyens. La médiane est mieux appropriée dans le cas des mesures de revenu puisqu'elle évite de donner trop d'importance aux valeurs extrêmes – ce que ne fait pas la mesure moyenne. La médiane représente la mesure qui sépare l'univers en deux parties égales, autrement dit, c'est la valeur du milieu; 50 % des personnes sont donc en deçà de la médiane et 50 %, au-dessus.

5 L'année même de la séparation, leur perte de revenu familial ajusté se situe plutôt à 27 %. Cependant, ce chiffre doit être utilisé avec précaution en raison des nombreux changements de vie commune qui se produisent l'année même de la séparation.

6 Le nombre d'enfants est pris en compte, lors de l'ajustement du revenu familial, par le biais d'une échelle d'équivalence provenant des mesures de faible revenu (MFR). Cette échelle est formée de «facteurs d'équivalence» qui donne une approximation de la dépense additionnelle que représente chaque membre supplémentaire dans le ménage. Ces facteurs d'équivalence viennent réduire le revenu familial puisque ce dernier est divisé par le facteur d'équivalence. Plus le nombre de membres du ménage est élevé, plus le facteur d'équivalence est élevé. Dans le cas des couples avec enfants avant la rupture, la femme se retrouve fréquemment avec la charge des enfants, alors que l'homme demeure souvent seul. Le revenu familial de la femme (qui revient généralement à son seul revenu individuel, souvent plus faible que celui de l'homme) est alors divisé par le facteur d'équivalence; ce dernier atteint une valeur de «1,4» pour une femme et un enfant; «1,7» pour une femme et 2 enfants, etc. Le revenu familial de l'homme (qui représente généralement son seul revenu individuel) est également divisé par le facteur d'équivalence, mais ce dernier n'atteint souvent qu'une valeur de 1, puisque les hommes demeurent seuls dans

une grande proportion l'année suivant la séparation. Cela explique que l'écart de RFA entre les hommes et les femmes avec enfants avant la rupture était plus prononcé. Dans le cas présent, les enfants sont peu nombreux, de sorte que l'écart de RFA représente en quelque sorte la différence de revenu entre les hommes et les femmes, qui, lorsque séparés, est alors révélée.

7 Il est normal d'observer un léger écart ici puisqu'il ne s'agit pas du revenu familial des hommes et des femmes issus des mêmes ménages. Autrement dit, l'échantillon n'est pas formé des ex-conjoints de la même union mais d'hommes et de femmes s'étant séparés à un moment donné sans qu'aucun lien n'ait uni les personnes présentes dans l'échantillon avant leur rupture.

8 Il s'agit ici des sources de revenu individuel, par opposition au revenu familial.

9 La BDAL fournit peu de renseignements sur les motivations qui ont poussé les gens à diminuer leurs heures de travail.

10 Les femmes sont exclues de la catégorie des payeurs de pensions alimentaires, tandis que les hommes ne font pas partie des bénéficiaires de pensions alimentaires. Ces exclusions ont été rendues nécessaires en raison du peu d'enregistrements dans chacune de ces catégories. Par ailleurs, les données de l'impôt ne permettent pas de distinguer les pensions versées à l'intention des enfants de celles qui le sont pour l'ex-conjoint. Les pensions alimentaires versées pour l'ex-conjoint ou pour les enfants sont donc combinées.

11 La présence des enfants, en raison de l'ajustement du revenu familial, diminuait le salaire familial de l'homme. Lorsque ce dernier se retrouvait seul, son salaire n'était plus ajusté pour la présence d'enfants, ce qui le maintenait à un niveau élevé par rapport à sa situation d'avant la rupture. Cet ajustement était cependant nécessaire pour témoigner de l'impact des enfants sur le niveau du revenu familial tant des hommes que des femmes.

### ■ Documents consultés

GALARNEAU, D. et J. STURROCK. «Revenu familial après séparation», dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 9, n° 2, Statistique Canada, Ottawa, Été 1997, p. 21-32.

MACDONALD, J.C. *Consultation concernant la Loi de 1985 sur le divorce avec des avocats en droit de la famille*, ministère de la Justice, Ottawa, mai 1989.

ROGERSON, C.J. *Les aliments dans la Loi sur le divorce de 1985, examen des facteurs et des objectifs de la loi dans la jurisprudence*, ministère de la Justice, Ottawa, février 1990.

STATISTIQUE CANADA. «Introduction à la banque de données administratives longitudinales (BDAL)», Division des données régionales et administratives, Ottawa, 1997.